

Déchèterie

Pour les particuliers habitant le territoire de la CCPA

- Je suis inscrit mais je n'arrive pas à entrer à la déchèterie ?

Contactez la CCPA.

- Quels sont les horaires de la déchèterie, et les jours de collectes des ordures ménagères ?

Vous trouverez les informations sur le site internet de la CCPA ou dans votre mairie.

- De quels documents ai-je besoin pour m'inscrire en déchèterie ?

Le formulaire dûment rempli, ainsi que les copies de cartes grises et un justificatif de domicile.

- Vais-je recevoir une réponse pour mon inscription en déchèterie ?

Oui, vous recevrez un mail ou courrier de validation.

- La déchèterie est-elle payante ?

Pour les professionnels : chaque accès est payant.

Pour les particuliers : accès payant à partir du 26ème passage (soit les 25 premiers passages gratuits sur l'année civile entre 1er janvier au 31 décembre)

Pour accéder aux déchèteries, l'inscription est obligatoire :

Soit par internet : www.cc-plainedelain.fr
Rubrique Déchets -> Accès déchèterie
Soit sur papier : formulaire d'inscription disponible dans votre mairie.

En cas de problème spécifique :

04 74 61 96 40
decheterie@cc-plainedelain.fr ←

Retrouvez les horaires et la liste des déchets acceptés sur les différentes déchèteries intercommunales sur :

<https://www.cc-plainedelain.fr/fr/fonctionnement-decheterie.html>

